



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, VINCENT Denise, BERARD Guy,

Etaient excusés :

PHILIPPE Francine (pouvoir à VENERA Christophe), JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise),

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
 EN FONCTION : 11
 PRESENTS : 6
 VOTANTS : 10
 CONTRE : 1
 ABSTENTION : 0
 POUR : 9

Délibération n° 2021/59 : Mise à jour du tableau des effectifs – suppression de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la délibération n°2021/37 du 15 juillet 2021 portant création de deux postes d'agent de maîtrise,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2021,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois vacants n'ayant pas vocation à être pourvu à court terme, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression de quatre emplois d'adjoints techniques principal 1^{ère} classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 12 novembre 2021 :

Ancien effectif : 8 agents

Nouvel effectif : 8 agents

Grade	Cat.	Filière	Durée hebdo. du poste	Emploi	Type poste	Statut	Tps travail
Rédacteur	B	Admin	35h	Secrétaire de mairie - VACANT	Permanent	-	100%
Technicien	B	Tech	35h	Responsable du service technique	Permanent	Contractuel	100%
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	Admin	35h	Secrétaire de mairie	Permanent	Titulaire	100%
Agent de maîtrise	C	Tech	35h	Agent du service technique	Permanent	Titulaire	100%
Agent de maîtrise	C	Tech	35h	Agent du service technique	Permanent	Titulaire	100%
Agent de maîtrise	C	Tech	35h	Agent du service technique	Permanent	Titulaire	100%
Adjoint Patrimoine Principal 2ème classe	C	Culturelle	28h	Bibliothécaire	Permanent	CDI	80%
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Tech	25h	ATSEM	Permanent	CDI	72%
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Tech	annualisé	Agent d'entretien	Permanent	CDI	49%

Délibération n° 2021/59 : Mise à jour du tableau des effectifs – suppression de postes

Page 2/2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf (9) voix pour et une (1) voix contre :

DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés sont inscrits au budget principal, chapitre 012,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :